



Consommation électricité en baisse, prix en hausse

Par Hellburn

Bonjour,

Je suis outré aujourd'hui.

Je suis chez un fournisseur d'électricité chez qui tout se passait bien.

J'ai réussi à réduire de 42% mes factures d'électricité par rapport à l'année précédente et j'étais même censé avoir un remboursement de leur part de 40%.

Je reçois aujourd'hui mon nouvel échancier (je passe de 87? à 107?)... Je ne comprends pas, j'ai moins consommé (j'étais parfois à 60? de consommation réelle par mois au lieu des 87? prévu)...

Que puis-je faire ?

Yanis

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le fait d'avoir baissé vos consommations est une bonne approche, la période actuelle le recommande.

Mais avoir diminué les KWH ne compense pas forcément (et même certainement pas) l'augmentation du tarif qui s'applique à votre future consommation.

La provision mensuelle est en général calculée pour couvrir cette augmentation, mais c'est la surprise en fin d'année si vous n'avez pas suivi les relevés en cours de route.

Vous pouvez changer de fournisseur à tout moment, utilisez le comparateur du médiateur de l'énergie.

[url=https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier]https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier[/url]

Par jodelariege

bonsoir

il faut vérifier vos index de consommation sur le compteur (je suis maniaque je le vérifie tous les matins et le note sur un petit carnet ainsi que l'eau et le gaz..) et demander un relevé et un paiement par carte (pas de prélèvement automatique) tous les deux mois ; donc vous paierez ainsi au réel .

bien sur l'hiver vous paierez plus mais il n'y aura pas d'estimation ni de surplus à payer plus tard

mon exemple :

facture 14/12/22 :728 kw dépensés sur 2 mois = 149 euros

facture du 12/12/21 :741 kw dépensés sur la même période =138 euros

donc j'ai dépensé moins en 22 qu'en 21 mais j'ai payé un peu plus....

Par yapasdequoi

Je suis moi aussi assez opposée à un prélèvement mensuel fixe qui peut réserver de mauvaises surprises.

La facturation au réel tous les 2 mois est bien plus facile à contrôler.

Après le montant du prélèvement est toujours annoncé avec de l'avance.

Et si une période d'hiver augmente fortement la consommation, le fournisseur accorde facilement un étalement des paiements.

Par AGeorges

Bonjour Yanis,

Votre nuage doit être magnifique !

C'est merveilleux de vivre sur un tel nuage, mais hélas, certaines réalités désagréables du monde d'en bas risquent de vous échapper, ce qui semble vraiment le cas pour votre facture d'électricité.

Si vous accepter de revenir un peu sur terre, vous constaterez que les alignements européens des prix de l'énergie, les problèmes mondiaux de guerre et la démarche de suppression de l'énergie atomique dans nos frontières devaient inéluctablement conduire à un doublement approximatif du prix de l'électricité. Ceci a été largement étudié depuis plusieurs années.

En tous cas, et pour ces raisons, la seule méthode pour mesurer vos économies d'énergie est de suivre votre consommation en kWh et pas son coût en euros.

Visiblement, vous avez déjà abandonné le fournisseur historique d'électricité, ce qui n'a pas forcément été un bon choix du fait que ce dernier était le seul à pouvoir appliquer des prix régulés de vente, usuellement plus bas que les prix de marché.

Ceci se terminant au 1er juillet de cette année, il est trop tard pour revenir en arrière. Il y a eu des abus, certains fournisseurs fournissant des tableaux comparatifs totalement faux.

Votre seul espoir reste que les nouvelles lois vous permettent facilement de changer de fournisseur. A vous donc de trouver le moins cher.

Pour juger votre nouvel échancier, comptez 70% avant et 107% après. On est loin de 100% d'augmentation, c'est seulement la moitié.

Désolé pour ces mauvaises nouvelles.